

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine tenue le 15 décembre 2017 à 11 h 00 à l'hôtel des Commandants de Gaspé, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

M. Allen Cormier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Delisca Ritchie-Roussy, maire de Murdochville Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Mme Louisette Langlois, mairesse de Chandler Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Roch Audet, maire de Bonaventure Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Éric Dubé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Guy Gallant, préfet Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Ainsi que :

M. Antoine Audet, directeur général de la Régie

Mme Marie-Andrée Pichette, coordonnatrice aux opérations

De même que des gens du public :

M Martin Tougloat, journaliste, Radio-Canada

Les administrateurs suivant ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Nadia Minassian, préfète Administratrice régulière, représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie



ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
- 2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
- 4. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e) (adoption);
- Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2017 (adoption);
- 6. Suivi des finances et des opérations;
 - 6.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
- Projet-pilote de navettes avec les services de VIA Rail : autorisation de signature de la convention au FARR (adoption);
- 8. Projet favorisant l'accessibilité du réseau de transport collectif : dépôt au FARR (adoption);
- 9. Soutien financier aux navettes avec les services d'Orléans Express (adoption);
- 10. Politique de garde (adoption);
- 11. Table des préfets élargie services partagés (adoption);
- 12. Changement de signataire concernant les affaires bancaires (adoption);
- 13. Calendrier des réunions 2018 (adoption);
- 14. Affaires nouvelles;
 - 14.1. Remerciement aux anciens administrateurs de la Régie (adoption);
- 15. Date et lieu de la prochaine rencontre;
- 16. Période de questions;
- 17. Levée de l'assemblée (adoption).



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Louisette Langlois propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée. Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R17 - 49

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et unanimement résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R17 - 50

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

4. NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) ET D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E)

Tel que stipulé dans le règlement #3 sur la Régie interne, le bureau des officiers doit être élu annuellement. Donc, Antoine Audet recommande de procéder à l'élection du poste de président et de vice-président.

Pour ce faire, Delisca Ritchie-Roussy propose Antoine Audet à titre de président d'élection et Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'élection. Antoine Audet accepte le titre de président d'élection et Marie-Andrée accepte le titre de secrétaire d'élection.

Nomination à la présidence

Antoine Audet annonce l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de président(e).

Éric Dubé propose Daniel Côté à titre de président.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Antoine annonce la fermeture de la période de mise en candidature.

Monsieur Daniel Côté accepte le poste de président.

Nomination à la vice-présidence

Antoine Audet annonce l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de vice-président(e).



Delisca Ritchie-Roussy propose Allen Cormier à titre de vice-président.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Antoine annonce la fermeture de la période de mise en candidature.

Monsieur Allen Cormier accepte le poste de vice-président.

R17 - 51

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DES OFFICIERS

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie Roussy et unanimement résolu de nommer Antoine Audet à titre de président d'élection et Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'élection.

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu de nommer Daniel Côté à titre de président de la Régie.

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu de nommer Allen Cormier à titre de vice-président de la Régie.

5. <u>LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2017</u>

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 20 octobre 2017» est présenté.

R17 - 52

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par Guy Gallant et unanimement résolu d'adopter le procèsverbal de la réunion du 20 octobre 2017 tenue à Gaspé, tel que lu et présenté.

6. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

6.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de septembre et octobre 2017 est remise aux administrateurs.

Le montant total au 30 septembre 2017 est de 428 836,02\$. Le montant total au 31 octobre 2017 est de 283 435,43\$.

R17 - 53

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu unanimement d'adopter la liste de comptes à payer et des comptes préautorisés de septembre 2017, au montant total de 428 836,02\$ et d'octobre 2017 au montant total de 283 435,43\$.

7. PROJET DE NAVETTES AVEC LES SERVICES DE VIA RAIL

Suite au dernier conseil d'administration, le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a été fait afin de financer le projet pilote des navettes avec les services de VIA rail. Suite, à





R17 - 54

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

l'acceptation du projet, le conseil d'administration doit autoriser le directeur général à signer la convention au FARR.

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la convention d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour le projet-pilote de navettes intermodale avec les services de VIA Rail.

8. <u>DÉPÔT AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)</u>
<u>D'UN PROJET VISANT À FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE</u>
TRANSPORT COLLECTIF

RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) AINSI QUE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION

ATTENDU QUE la RÉGIM a pour objectif général de développer la fréquentation du réseau, d'améliorer son accessibilité et l'information concernant son réseau afin de faciliter son utilisation;

ATTENDU QUE dans le but d'atteindre ces objectifs, la RÉGIM souhaite développer un réseau d'abribus et d'affiches informatives sur l'ensemble du réseau;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans la mission de la RÉGIM, qui est d'accroitre la mobilité des personnes en offrant des services organisés de transport collectif à toute la population;

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour ce projet et dans le cas d'une acceptation du financement du projet, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la convention.

9. SOUTIEN FINANCIER AUX NAVETTES AVEC LES SERVICES D'ORLÉANS EXPRESS

RÉSOLUTION CONCERNANT LE SOUTIEN FINANCIER AUX NAVETTES AVEC LES SERVICES D'ORLÉANS EXPRESS

ATTENDU que la Commission des transports du Québec a autorisé Orléans Express à réduire ses services de manière importante sur l'ensemble du territoire de la Gaspésie, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

ATTENDU que la REGIM a développé un système de navettes pour relier les 43 municipalités non desservies aux points de service d'Orléans Express afin de palier aux effets négatifs créés par la diminution de service de transport interurbain;

ATTENDU que ce projet de desserte arrimé au transport interurbain a bénéficié d'un financement particulier du PADTC et que les dépenses étaient couvertes à 100 % ;

ATTENDU que dans les paramètres du PADTC, l'aide financière est disponible pour au maximum trois ans pour un même projet ;

R17 – 55

R17 – 56



ATTENDU que le financement du projet viendra à échéance, le 31 décembre 2017 :

ATTENDU que malgré la pertinence du projet pour les usagers, le conseil d'administration a indiqué au MTMDET sa volonté de cesser ce service en l'absence de financement ;

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu de :

- Demander au MTMDET de pouvoir utiliser le surplus des sommes promis au projet, pour que le service soit maintenu en 2018, jusqu'à l'épuisement de la totalité de la subvention :
- De reconsidérer la durée maximale de soutien de 3 ans, pour permettre une pérennité des solutions mises en place.
- De revoir, au besoin, les paramètres du programme, pour permettre un soutien après 3 ans, avec des conditions différentes, le cas échant.

10. POLITIQUE DE GARDE

Suite à l'évolution de la réalité de la RÉGIM depuis l'adoption de la première version de la politique de garde en juillet 2016, une nouvelle version est proposée.

R17 - 57

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE VERSION DE LA POLITIQUE DE GARDE

ATTENDU QUE la Régie offre depuis le 18 juillet 2015, un service de navettes pour relier les secteurs non desservis par Orléans Express, aux points d'arrêts d'Orléans et que ce service fonctionne sur une base annuelle, 7 jours sur 7;

ATTENDU QU'EN saison hivernale, l'équipe de la REGIM doit assurer une garde constante pour prendre des décisions concernant les fermetures de service en raison des tempêtes hivernales et traiter les communications qui en découlent;

ATTENDU QUE pour certaines périodes de l'année, un service réduit peut être offert les fins de semaine où lors des jours fériés, en affectant une ressource de garde qui prend et traite les appels dans la journée;

ATTENDU QUE la REGIM s'est dotée d'une politique de garde, le 7 juillet 2016, et qu'elle doit être modifiée pour mieux répondre aux besoins actuels de l'organisation (réf. R16-40).

IL EST PROPOSÉ par Pascal Bujold et unanimement résolu :

- QUE la Régie verse aux employés affectés à la « garde hebdomadaire » du service téléphonique et courriel (hors des heures de services), une majoration de leur salaire pour un montant équivalent à 3 h de salaire, à leur taux horaire respectif, par semaine de garde;
- QUE le montant soit versé à la période de paie correspondant aux jours travaillés ou accumulé en heures de service dans la banque d'heures de l'employé(e) (à sa discrétion);
- QUE les heures travaillées dans le cadre de la « garde hebdomadaire » soient rémunérées comme des heures régulières de l'employé(e).





11. TABLE DES PRÉFETS ÉLARGIE - SERVICES PARTAGÉS

Une entente de partage de service avec la Table des préfets élargie est présentée.

R17 - 58

RÉSOLUTION CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA TABLE DES PRÉFETS ÉLARGIE

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer l'entente de service partagée avec la Table des préfets élargie tel que présenté.

12. CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LES CHÈQUES DE LA RÉGIE

R17 - 59

RÉSOLUTION CONCERNANT LES AFFAIRES BANCAIRES

ATTENDU QUE suite à sa démission Richard St-Laurent ne siège plus au conseil d'administration de la Régie et que ce dernier était désigné signataire aux affaires bancaires, il y a lieu de modifier la résolution du conseil relativement aux affaires bancaires à compter de cette date en remplaçant le signataires Richard Saint-Laurent par Éric Dubé;

ATTENDU QU'à ces fins, la résolution bancaire R15-53 datée du 16 septembre 2015, doit être mise à jour et ce, afin de modifier les signataires autorisés et de nommer les représentants autorisés auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Pascal Bujold et unanimement résolu :

QUE la résolution R15-53 du 16 septembre 2015 soit modifiée en retirant Richard St-Laurent comme signataires et en désignant Éric Dubé comme signataires autorisés de la Régie pour ses affaires bancaires à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

13. CALENDRIER DES RÉUNIONS 2018

R17 - 60

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CALENDRIER DE RÉUNIONS 2018

ATTENDU QUE les règlements de régie interne de la Régie intermunicipale prévoient que le conseil doit établir un calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de chacune.

IL EST PROPOSÉ par Louisette Langlois et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances publiques du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour 2018 selon l'horaire régulier suivant :

Séance de travail et publique de 9 h 30 à 12 h

- Le 21 février à New Richmond;
- Le 25 avril à Sainte-Anne-des-Monts;
- Le 20 juin à Cap-aux-Meules;
- Le 26 septembre à Chandler;Le 13 décembre à Carleton-sur-Mer.



14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 Remerciement adressé aux anciens administrateurs

R17 - 61

RÉSOLUTION CONCERNANT LES REMERCIEMENTS ADRESSÉS À MESSIEURS JEAN-GUY POIRIER, RODRIGUE BROUSSEAU, RICHARD ST-LAURENT ET JEAN-MATHIEU POIRIER

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales de novembre 2017 messieurs Jean-Guy Poirier, Rodrigue Brousseau, Richard St-Laurent et Jean-Mathieu Poirier, ne siègent plus au conseil d'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT leur dévouement à la cause de la mobilité des citoyens et citoyennes de la région et leur implication au sein du conseil d'administration depuis des années;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et unanimement résolu de les remercier pour leur dévouement, leur implication et leur dynamisme à la Régie.

15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 21 février 2018 à New Richmond.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président, Daniel Côté, invite le public à poser des questions.

M. Martin Tougloat, journaliste, souhaite avoir des entrevues individuelles, ce qui met fin à la période de question.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R17 - 62

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Louisette Langlois et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.





CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par Le président, Lu et certifié conforme par le secrétaire-trésorier,

Daniel Côté

Antoine Audet

Date | D | 2018

23 2 18. Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

Date ferrur 2018